



Société Anonyme au Capital Social de 50.000.000,00 de Dirhams
Siège Social : Angle Rue Badr et Harroun Rachid – Agdal – Rabat RC n° 68145

AVIS DE REUNION

Messieurs les actionnaires de la société Royale d'Encouragement du Cheval, société anonyme au capital de 50.000.000 dirhams sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra par visioconférence le :

MARDI 29 JUIN 2021 à 11 : 00 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✚ Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, approbation desdits comptes ;
- ✚ Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes ;
- ✚ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17.95 telle que modifiée et complétée ;
- ✚ Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2020 ;
- ✚ Affectation des résultats ;
- ✚ Pouvoirs à conférer.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à cette Assemblée, peuvent se faire représenter par une autre personne en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de la SOREC www.sorec.ma. La procuration doit être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé, à la SOREC à Zénith Rabat-Angle Rocate de Rabat et rue ait Malek, Bâtiment C Souisi – Rabat, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Compte tenu du contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du COVID 19, la réunion de l'assemblée générale sera tenue par les moyens de visioconférence.

Le lien de participation à la réunion vous sera transmis au plus tard 48 heures avant la tenue de ladite réunion.

Le Conseil d'Administration